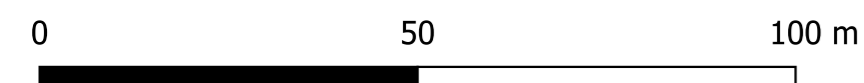


Indice	Date	Modifications	Dessiné	Vérifié
A	29/05/2024	Première émission	AJN	JPS
B	18/09/2024	Deuxième émission	AJN	JPS



Mesures de gestion des eaux pluviales

- Secteur 1 :**
Incitation : Récupération/déraccordement des eaux pluviales
Préconisation : Gestion à la parcelle de 64l/m² dans les zones de pleine-terre
- Secteur 2 :**
Incitation : Récupération/déraccordement des eaux pluviales
Prescription : Gestion à la parcelle de 75l/m² dans les zones de pleine-terre
- Secteur 3 :**
Incitation : Récupération/déraccordement des eaux pluviales
Prescription : Gestion à la parcelle de 75l/m² dans les zones de pleine-terre et gestion des BV amonts
- Secteur 4 :**
Zone inondable, passages d'eau superficielle, maintien de la transparence hydraulique
Construction interdite

Système de collecte des eaux pluviales

- ▲ Point de rejet dans le milieu naturel
- Ouvrage existant de gestion des eaux pluviales
- Réseau canalisé
- Collecteur à ciel ouvert

Fond de plan

- Bâtiments
- Parcelles

